

Procès verbal du Conseil d'école du mardi 7 novembre 2023

Personnes présentes :

Mme ENNEBATI-IGRAN, Directrice de l'école chargée de la classe CE2/CM1, Mme MARCHESSEAU, Enseignante de la classe CM2, Mme BOUCHET, Enseignante de la classe CE1/CE2, Mme DEIXONNE, Enseignante de la classe de CP/CE1, Mme TABARANI, Enseignante de la classe de CE1, Mme BOUCHET, Enseignante de la classe MS/GS, Mme RAMON, Enseignante de la classe de PS/MS, Madame LEFEUVRE, Enseignante de la classe de PS/GS Mme GUERFI Représentante de parents élus titulaire, Mme MEBROUK Représentante de parents élus titulaire, Mme KALITA Représentante de parents élus titulaire, Mme MOURAT Représentante de parents élus titulaire, M DOCKX Représentant de parents élus titulaire, Mme FAVRE Représentante de parents élus suppléante, Mme SANDERS Représentante de parents élus suppléante, Madame LAGNES, Adjointe au Maire chargée de l'Education.

Personnes absentes excusées :

Mme GOULAS assurant le temps de décharge de la Directrice, Mme LOUREL, assurant le complément de service de Mme LEFEUVRE et de Mme BOUCHET (CE1/CE2), Mme LHOTTE, Représentante de parents élus titulaire, M BOUCHER Représentant de parents élus titulaire, M MOURAT Représentant de parents élus titulaire, Mme PORTEJOIE Représentante de parents élus suppléante, Mme MOULY Représentante de parents élus suppléante.

Début de séance : 18h10

1. Présentation de l'équipe pédagogique.

- Classe de PS/MS :
 - Mme RAMON
 - Atsem à plein temps : Mme Véronique SIMON
- Classe de MS/GS :
 - Mme BOUCHET Cynthia
 - Atsem : Mme Jennifer CHEREAU
- Classe de PS/GS :
 - Mme LEFEUVRE le lundi, le jeudi et le vendredi. Mme LOUREL le mardi.
 - Atsem : Mme Laura DARWISH
- Classe de CP/CE1 : Mme DEIXONNE
- Classe de CE1 : Mme TABARANI
- Classe de CE1/CE2 : Mme BOUCHET le lundi, le mardi et le jeudi. Mme LOUREL le vendredi.
- Classe de CE2/CM1 : Mme ENNEBATI-IGRAN/ Mme GOULAS le jeudi et 4 semaines complètes sur l'année.
- Classe de CM2 : Mme MARCHESSEAU
- Enseignante EFIV : Mme Véronique SIMON (intervient le jeudi matin)

2. Effectifs de l'année en cours, structure des classes et organisation de l'école.

Il y a actuellement 200 élèves dans l'école. A compter de lundi, il y en aura 201.

Structure des classes :

- ♦ Classe de PS/MS de Mme RAMON : 17 PS et 10 MS soit 27 élèves
- ♦ Classe de MS/GS de Mme BOUCHET : 12 MS et 15 GS soit 27 élèves
- ♦ Classe de PS/GS de Mme LEFEUVRE et Mme LOUREL : 16 PS et 10 GS soit 26 élèves
- ♦ Classe de CP/CE1 de Mme DEIXONNE : 16 CP et 5 CE1 soit 21 élèves
- ♦ Classe de CE1 de Mme TABARANI : 24 CE1
- ♦ Classe de CE1/CE2 de Mme BOUCHET et Mme LOUREL : 6 CE1 et 17 CE2 soit 23 élèves
- ♦ Classe de CE2/CM1 de Mme ENNEBATI-IGRAN et Mme GOULAS : 5 CE2 et 22 CM1 soit 27 élèves
- ♦ Classe de CM2 de Mme MARCHESSEAU : 25 CM2

Le plan Vigipirate étant à son plus haut niveau, les parents d'élèves de maternelle et notamment Petite Section ne peuvent rentrer au sein de l'école pour accompagner ou venir chercher leur enfant.

Comme l'an dernier un blog sécurisé a été mis en place afin de communiquer rapidement avec les familles et montrer la vie de l'école. Les informations telles que l'absence d'une enseignante ne seront indiquées que par ce biais.

3. Le règlement intérieur.

Le règlement intérieur a été distribué à toutes les familles en début d'année scolaire. Ce règlement est départemental. Des points spécifiques à notre école sont inscrits dans les encadrés. Un point a été ajouté cette année dans la partie Récompenses – Réprimandes - Sanctions / Mesures spécifiques. Vote du règlement intérieur de l'école à l'unanimité.

4. L'exercice PPMS Attentat-Intrusion.

Il y aura deux exercices durant l'année.

Il aura lieu avant les vacances de Noël. Le scénario sera envoyé aux écoles par l'Inspection Académique.

Le protocole est identique aux années précédentes. Les élèves seront confinés dans leur classe, au sol, sous les tables quand cela est possible. Ils seront éloignés des fenêtres et devront être silencieux. Les élèves, les plus grands, seront informés de ce protocole. Les enseignants communiqueront par SMS sur l'avancée des événements. Une fiche d'informations sera remise aux familles, dans le cahier de liaison dès le jeudi 9 novembre, afin de leur expliquer le comportement à adopter en cas d'urgence.

Un nouveau système est mis en place dans chaque classe et dans d'autres pièces communes de l'école comme la garderie et le réfectoire. Il s'agit d'un système lumineux non sonore.

Chaque enseignante peut l'activer.

Rappel : il ne faut surtout pas se déplacer à l'école : les familles prendraient des risques et en feraient prendre aux secours également. Il faut écouter la radio (Bandes FM précisées sur le document distribué jeudi) et ne pas appeler l'école : les lignes risqueraient d'être saturées et empêcheraient les secours de contacter l'école.

Lors du prochain exercice, des parents seront observateurs afin de dire à l'équipe ce qui est bien fait ou ce qu'il faudrait améliorer, modifier. L'exercice dure environ 30 minutes.

La date exacte n'a pas encore été fixée.

5. Les projets de l'école et le projet classe de découverte

■ Projet d'école

Le projet d'école comprend trois orientations qui sont travaillées de la petite section au CM2 :

- Améliorer le réinvestissement des notions d'orthographe des élèves
- Améliorer les performances des élèves en résolution de problèmes
- Aider l'élève à devenir solidaire et à élargir sa culture par la pratique physique

■ Intervention professeur d'allemand

Le professeur d'allemand du collège Maria Callas de Courtry, intervient dans la classe de CM2 chaque lundi après-midi, depuis début octobre, pour une initiation à l'allemand pendant une heure. Ces interventions auront lieu durant 6 semaines. La directrice précise que les élèves ont accueilli cette initiation avec enthousiasme.

■ Permis Internet

Les élèves de CM2 ont bénéficié ce jour d'une séance sur les dangers d'Internet, animée par un commandant de police. D'autres séances auront lieu en classe avant le passage du permis Internet qui délivrera un diplôme à chaque élève qui le réussira. La date sera fixée prochainement. Cela fait trois ans que le permis Internet a lieu. Les parents d'élèves précisent que cela plaît beaucoup aux enfants.

■ Journée Nationale du Sport à l'école

La journée nationale du sport à l'école a eu lieu le jeudi 21 septembre. Tous les élèves de l'école ont participé à des séances de sport parfois en interclasses et ont fait du lien au sein de la classe.

■ Jeux olympiques 2024

Les Jeux Olympiques de Paris 2024 sont un fil conducteur pour toutes les classes de l'école qui font du lien dans les apprentissages tout au long de l'année.

■ Atelier chocolats

Un atelier de dégustation de chocolat et de fabrication de truffes sera organisé les 13 et 14 novembre pour tous les élèves de l'école. La directrice précise que chaque classe aura une heure d'atelier.

Chaque élève repartira avec son ballotin de truffes fabriquées à l'école. Cet atelier pédagogique sera entièrement financé par la coopérative scolaire pour un montant de 1 800 euros.

■ Photographie de classes et individuelles

La photo de classe a eu lieu le vendredi 4 octobre. Elle a permis 614 euros de bénéfices. La photo individuelle aura lieu le 24 novembre afin de faire des commandes avant Noël (cartes de vœux, boules de Noël...)

■ Vente de miel

Un père d'élève producteur de miel a souhaité renouveler sa contribution à la coopérative scolaire en vendant du miel aux familles et en reversant 1.50 euros à la coopérative, par pot de miel vendu. Il y a eu 28 familles qui ont participé pour un montant total de 82,50 euros pour l'école, essentiellement des familles qui ont un enfant qui part en classe découverte. L'équipe enseignante le remercie et remercie les familles ayant participé.

■ Opération chocolats

L'opération vente de chocolats est reconduite cette année avec Alex Olivier. N'hésitez pas à faire participer votre entourage. 25% à 30 % (selon les produits choisis) des recettes reviennent à l'école et permettent de financer des projets et du matériel pédagogique pour les élèves. Les bons de commande et paiements doivent être retournés à l'école le 17 novembre dernier délai. Les familles peuvent également commander par Internet.

La directrice précise que pour le moment il y a environ 8 commandes. Elle demande aux parents d'élèves de ne pas hésiter à relayer l'information pour augmenter ce nombre.

■ La Grande Lessive

Les élèves de la classe de MS/GS ont participé à la grande lessive du jeudi 19 octobre sur le thème « avec ou sans eau ».

Les productions ont été affichées devant l'école ce jour-là.

■ Spectacles de Noël

Comme chaque année, la municipalité offre un spectacle de Noël aux élèves de l'école.

Les spectacles (un pour les élèves de maternelle, un pour les élèves d'élémentaire) auront lieu la semaine avant les vacances de Noël. Pour les maternelles, le spectacle aura lieu le 19 décembre au matin et pour les élémentaires le 21 décembre l'après-midi. Le Père Noël passera distribuer des chocolats aux élèves à l'issue de chaque spectacle.

■ Classe de découverte

Un projet de classe de découverte à la montagne est en cours pour les classes de CE1/CE2 ; CE2/CM1 et CM1/CM2.

La directrice précise que la validation du projet n'a pas encore eu lieu. Un parent d'élève demande quelles seraient les raisons d'un éventuel refus. La directrice explique que le projet pédagogique pourrait être refusé par nos supérieurs, ou que la classe découverte pourrait être annulée selon le contexte (par exemple si acte terroriste) ou encore si le nombre d'élèves non partants est trop important.

Ce séjour du 14 janvier au 19 janvier aurait lieu à Bellevaux en Haute Savoie.

Au programme : ski alpin avec l'Ecole de Ski Française, randonnée en raquettes, visite d'une fromagerie, atelier construction d'un igloo, intervention d'un sculpteur sur bois.... Toutes ces activités feront un lien avec les apprentissages scolaires, avant pendant et après le séjour. Des activités de résolution de problèmes et de productions d'écrits seront faites quotidiennement à Bellevaux. Un blog spécifique sera mis en place pour les élèves des familles participant afin de leur faire vivre à distance ce que les enfants feront durant leur séjour. Des publications seront écrites par les enfants quotidiennement.

Le séjour s'élève à 355 euros par enfant. Le transport coûte 6 200 euros et est entièrement pris en charge par la mairie.

Le reste à charge pour les familles s'élevait à 185 euros au début du projet. Les familles qui rencontrent des difficultés doivent en faire part à la Directrice afin de trouver une solution.

Des ventes de gâteaux sont organisées chaque vendredi par les parents d'élèves et l'équipe enseignante depuis début octobre. Le vendredi 21/10, des balades en poney ont été proposées pour l'ensemble de la coopérative scolaire. Les ventes ont déjà permis de baisser de 10 euros par élève. Elles sont reconduites une semaine sur deux jusqu'aux vacances de Noël.

Les bénéfices des photos et ventes de chocolats des trois classes concernées seront reversés en intégralité à la classe de découverte.

Des prêts de vêtements de ski seront proposés entre familles afin d'éviter des dépenses supplémentaires. Une vente de vêtements d'occasion à tout petit prix pourrait également être proposée.

Les parents d'élèves élus ont déposé des tirelires dans les commerces de la commune et prospectent auprès des entreprises implantées sur Le Pin pour avoir des financements.

Le projet a été déposé auprès de l'association Enfance et Montagne pour pouvoir prétendre à une subvention. Le dossier passera lors de la prochaine Commission.

Les parents d'élèves proposent que les ventes de gâteaux soient poursuivies pour le reste de l'année pour d'autres projets de l'école.

La coopérative scolaire

Pour rappel, le don à la coopérative scolaire n'est pas une obligation.

L'argent récolté ne sert pas uniquement à financer des sorties. Il permet de financer du matériel pour des projets de classe ou d'école, des albums, des romans, des malles pédagogiques, des ateliers pédagogiques....

Les enveloppes doivent être retournées à l'école même si la famille ne fait pas de don car elles constituent une pièce comptable.

Retour sur la kermesse du mois de juin 2023 :

Total recettes : 2424,9€

Total Dépenses : 923,66€

• Achats pour la Kermesse :

Achat confiserie Kermesse : 168,77€

Fillon kermesse : 125,89€

Achat des lots : 629€

Bénéfice : 1501,24€

Cela permet de financer le premier atelier chocolat.

Le **solde actuel** du compte est de : **5 429,50 €**

Dons coopérative :

Pour la première campagne de dons pour la coopérative scolaire, les familles de l'école ont donné pour un total de 3207€. Pour rappel l'année dernière les familles avaient donné pour un total de 2555€. L'équipe enseignante remercie les familles pour leur généreuse participation.

Photos de Groupe :

Les familles de l'école ont commandé pour un total de 1862€. Le bénéfice qui revient à l'école est de 614,46€.

Projet classe découverte :

L'école va procéder au paiement de l'acompte auprès de Globetalker d'un montant de 3000€. La participation des familles au premier versement pour la sortie s'élève à 2800€.

Achats pour l'école :

La coopérative a permis de financer 2 jeux mathématiques de chez « l'atelier de l'oiseau magique » sur la résolution de problème et la construction du nombre pour un montant de 356€ :

- 1 jeu pour la maternelle qui se nomme : En voiture ! construction et reconnaissance des petites quantités
- 1 jeu pour l'élémentaire qui se nomme : Manip et Math

Les classes ont également acheté des albums, des bons points et du petit matériel pour un montant de 336,65€.

Les élémentaires ont acheté des jeux de cour pour un montant de 396,41€

Projets à venir :

Intervention d'un chocolatier dans toutes les classes pour un atelier de fabrication de chocolat. Le montant de cette animation s'élève à 1800€.

Les classes de maternelle vont mettre en commun leurs coins jeux symboliques, les réalimenter et compléter par de nouveaux jeux dans le but de faire tourner les coins jeux d'une classe à l'autre à chaque période.

Un parent d'élèves demande si le don à la coopérative est déductible des impôts. La directrice répond que non parce que l'enfant bénéficie également de cet argent.

Les parents d'élèves interviennent pour dire qu'ils pourraient faire un appel aux dons de jeux, jouets si besoin. Les enseignantes de maternelle répondent qu'ils auraient besoin de vêtements pour poupées.

La cantine : la quantité des repas, les heures de service et l'accès au portail parents

Certains parents d'élèves ont fait la remarque que certains jours, leurs enfants n'ont pas suffisamment à manger ou qu'il manque des plats annoncés, présents au premier service et non au deuxième (exemple du feuilleté au fromage) et que d'autres jours, les enfants peuvent se servir plusieurs fois. Le personnel de cantine met de côté ce qui doit être servi au deuxième service, les quantités livrées sont suffisantes et correspondent au nombre de repas commandés.

Il arrive que le prestataire fasse des changements de repas au dernier moment.

Mme Lagnès explique que les barquettes sont réparties de manière équitable entre le premier et le deuxième service. Les portions sont prévues à l'avance. Chaque enfant bénéficie donc du même repas qu'il mange au premier ou au deuxième service. Parfois, il y a de quoi resservir un enfant une deuxième fois mais ce n'est pas toujours le cas.

Un parent d'élève souhaite connaître le nom du prestataire et savoir comment il a été choisi. La mairie répond qu'il s'agit de Convivio. Il a été sélectionné après avoir fait une étude de marché. Un changement serait éventuellement possible si un prestataire peut apporter des choses différentes.

Les parents se demandent pourquoi il n'est pas possible d'établir un menu selon les allergies de chacun. Mme Lagnès répond qu'aucun prestataire ne peut faire du surmesure. Il y a trop d'allergies différentes. Pour les parents d'enfants concernés, il faudrait mettre en place un PAI.

Des parents ont également fait la remarque que les élèves du deuxième service n'ont que très peu de temps pour déjeuner en arrivant à la cantine à 13h00.

Le deuxième service débute à 12h45, les enfants ont donc 35 à 45 minutes pour déjeuner tout comme les élèves du premier service.

Mme Lagnès répond que tous les enfants ont le même temps pour manger. Le premier service concerne les CP, CE1 et CE2. Le second les plus grands.

Elle propose aux parents d'élèves, s'ils le souhaitent, de venir manger à la cantine pour voir comment cela se passe sur place.

L'accès au portail parents : cette question ne sera pas traitée ce jour en Conseil d'école puisque les parents concernés ont été reçus en mairie et qu'une solution leur a été apportée.

Le prochain conseil d'école aura lieu le mardi 6 février à 18h10. Les questions doivent parvenir à la Directrice le 19/01/24 au plus tard.

Fin de séance : 19h25

Présidente de séance : Leila ENNEBATI-IGRAN

Secrétaire de séance : Sylvie BOUCHET